

Politique Qualité de la DREAL Centre-Val de Loire

La DREAL Centre-Val de Loire a pour ambition de fédérer les compétences et l'expertise de l'ensemble de ses agents au service d'une mise en œuvre cohérente des politiques ministérielles tenant compte des spécificités des territoires sur lesquels elle intervient. Elle s'engage à prendre en compte pour l'ensemble de ses missions, dans une logique de proportionnalité aux enjeux, la protection de l'environnement et du cadre de vie, la prévention contre les risques naturels et anthropiques et la facilitation de projets d'aménagement créateurs de richesses et d'emplois et respectueux de l'environnement.

La stratégie de la DREAL est conduite selon une feuille de route pour la période 2020-2022. Elle intègre les orientations nationales, en particulier la mise en œuvre des grands plans et lois liés aux différentes politiques publiques et la mise en œuvre des réformes prioritaires de l'Etat et s'inscrit dans la **stratégie de transformation du pôle ministériel**.

La stratégie de la DREAL est ainsi structurée autour des cinq axes suivants, en réponse aux enjeux externes et internes identifiés :

- Préparer l'avenir en accompagnant la transition écologique et énergétique vers un modèle de développement soutenable ;
- Accompagner les territoires de projet avec le souci de rendre possible un développement plus équilibré des territoires ;
- Répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens en matière de protection et de cadre de vie ;
- Mettre à disposition et partager les données et la connaissance du pôle ministériel ;
- Améliorer la qualité de service, par le biais de la simplification et de l'innovation numérique.

Le contexte de crise sanitaire survenu en 2020 et qui perdure en 2021 a conduit à la mise en place d'un plan de relance national, dont la mise en œuvre en région du volet Ecologie représente un enjeu fort en 2021 et 2022.

Les évolutions organisationnelles au sein de la DREAL vont par ailleurs se poursuivre dans le cadre de la déclinaison de revues de missions nationales et de réformes structurantes sur certaines missions.

Les objectifs annuels des services et les chantiers transversaux retenus, déclinent ces orientations stratégiques pour répondre aux enjeux suivants :

Enjeux externes :

E1 - La lutte contre le changement climatique et la prévention de ses conséquences

E2 - La gestion des risques anthropiques (chroniques, technologiques et routiers) et naturels, de la prévention aux mesures de protection et de gestion de crise, notamment du risque inondation prégnant et important dans la région

E3 - Une gestion durable de la ressource en eau et des ressources minérales

E4 - La préservation et la reconquête de la biodiversité

E5 - La préservation et la gestion durable des paysages et la richesse du patrimoine, en particulier du patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire

E6 - Une transition vers une économie créatrice d'emploi, économe en ressources naturelles et en carbone et à faible impact environnemental

E7 - Un développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables

E8 - Un développement économique favorisé, en facilitant l'aboutissement rapide des projets tout en garantissant leur bonne intégration environnementale

E9 - La réalisation des infrastructures de transport importantes pour la région, l'entretien durable de l'existant et le développement de nouvelles formes de mobilité pour assurer la mobilité au quotidien et accompagner la croissance de l'activité économique

E10 - Un développement équilibré de tous les territoires, notamment en termes d'habitat, d'accès aux services et équipements

E11 - Une offre de logement suffisante, diversifiée, accessible à tous et de qualité, notamment en matière de sobriété énergétique

E12 - L'adaptation des missions et prestations de la DREAL à une forte évolution de l'organisation territoriale et des compétences des collectivités

E13 - Assurer une concurrence économique loyale entre les entreprises

E14 - Améliorer la qualité de service en développant de nouvelles fonctionnalités au service des usagers

Enjeux internes à la structure :

I1 - Une gestion attentive des ressources humaines et du vivier de compétences, dans un contexte de turn-over important

I2 - Une priorisation des missions et une optimisation de l'organisation, tant dans les relations avec l'échelon départemental qu'en interne, pour s'adapter à la poursuite de la baisse de moyens

I3 - Un dialogue social favorisant l'implication des personnels au fonctionnement de la DREAL

I4 - Le maintien d'un système de management de la qualité pour la mise en œuvre des politiques publiques

I5 - Le développement de démarches transversales et multi-thématiques pour la connaissance des territoires et l'analyse territoriale, l'évaluation environnementale et l'évaluation des politiques publiques, ...

I6 - Veiller à la cohérence et à la sécurité juridique et organisationnelle des décisions, garantissant aux donneurs d'ordre et bénéficiaires la fiabilité des interventions de la DREAL et l'équité de traitement.

I7 - Le maintien de l'agrément ministériel pour les études, diagnostics et suivi des travaux relatifs aux digues et petits barrages.

Le domaine d'application du système de management de la qualité :

Le système de management de la qualité évolue régulièrement pour s'adapter aux priorités stratégiques. L'évolution du domaine d'application (extension ou retrait d'activités du périmètre certifié) est examinée annuellement par la direction afin de déterminer les activités jugées stratégiques et/ou récurrentes au sein de l'ensemble des services de la DREAL qui ont vocation à être intégrées dans le système qualité. Certaines activités peuvent être déclinées sous démarche processus, sans être intégrées dans le périmètre certifié.

Je m'engage personnellement dans la conduite de la politique Qualité, avec l'appui de la Mission Pilotage Stratégie et Qualité rattachée à la direction et en conformité avec les exigences de la norme ISO9001-v2015. J'invite tous les agents de la DREAL, notamment les managers, à y prendre une part active : notre démarche Qualité est un moyen de consolider la cohésion de notre structure, de contribuer au développement des compétences de chacun et d'améliorer en permanence notre efficacité collective en faveur des politiques portées par nos ministères.

A Orléans, le 31 mars 2021

Le directeur